

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi N°2016-1547
du 28 Novembre 2016**



ATTESTATION DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 29/07/2020

CERTIFICAT
SI-2020-07-23-0017

Suivant testament olographe en date du
22 Avril 2010

Monsieur Raymond François SAVE a
consenti un legs universel

Consécutivement à son décès, ce
testament a fait l'objet d'un dépôt aux
termes du procès-verbal d'ouverture et
de description de testament reçu par
Maître Jean-Pierre REVERSAT, notaire à
MONTREJEAU (31210) 3 Voie du
Bicentenaire le 20 Juillet 2020 duquel il
résulte que le légataire remplit les
conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits
pourra être formée par tout intéressé
auprès du notaire chargé du règlement
de la succession : **Maître Jean-Pierre
REVERSAT**, notaire à MONTREJEAU
(31210) 3 Voie du Bicentenaire,
référence CRPCEN 31057, dans le mois
suivant la réception par le greffe de
l'expédition du procès-verbal d'ouverture
du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera
soumis à la procédure d'envoi en
possession.

Le Journal Toulousain
32, rue Riquet
31000 TOULOUSE
Tél. 09 83 27 51 63
Siren 805 281 880
www.lejournaltoulousain.fr